C 2005/INF/5

F

Novembre 2005

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19-26 novembre 2005

DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO

Monsieur le Président de la Conférence,

Monsieur le Président indépendant du Conseil, Excellences,

Mesdames et messieurs,

L'Organisation et je dirai même l'ensemble du système des Nations Unies ont été mis à rude épreuve au cours de l'exercice biennal qui se termine. Il a fallu d'une part répondre aux demandes d'aide d'urgence et aux menaces pesant à plus long terme sur la sécurité alimentaire, et d'autre part, faire face aux défis d'un monde en pleine évolution où tout est remis en question, y compris le fonctionnement de notre institution.

Les défis posés par les nouvelles situations d'urgence

Alors que l'année 2004 touchait à sa fin, le monde assistait à une des catastrophes naturelles les plus graves de ces cent dernières années. Raz de marée aux proportions gigantesques, le tsunami a fait plus de 230 000 victimes en Asie et sur le littoral est-africain, réduisant à néant les moyens d'existence de milliers de sinistrés.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W0000

Les bailleurs de fonds ont répondu avec générosité à l'appel des Nations Unies. Un total de 59,4 millions de dollars EU a été approuvé pour les activités menées par la FAO et près de 18 millions de plus ont été promis. A titre d'exemple, des intrants agricoles pour 1 230 000 dollars EU ont été distribués à plus de 30 000 bénéficiaires en Indonésie. Au Sri Lanka, 2 800 bateaux de pêche et 2 720 moteurs ont été réparés et des engins de pêche ont été fournis pour un montant de 3,2 millions de dollars EU. Au cours des prochains mois, la FAO va concentrer ses efforts sur un programme intersectoriel intégré axé sur la remise en état des moyens d'existence des populations côtières vivant de l'agriculture et de la pêche.

Avant les ravages du tsunami, les Caraïbes avaient été frappées par le pire ouragan de ces dix dernières années, endommageant les infrastructures et détruisant les facteurs de productions. La FAO a mobilisé plus de 7 millions de dollars EU pour venir en aide aux pays affectés, dont 2,4 millions sur ses propres ressources. Cette année, la FAO apporte également son soutien à cinq pays affectés par le passage des ouragans Emily, Dennis et Stan, en distribuant des intrants agricoles aux familles les plus touchées.

Plus récemment, le tremblement de terre qui a frappé le nord du Pakistan s'est soldé par plus de 70 000 décès, des milliers de blessés et 3 millions de sans abri, en détruisant des villes et villages entiers et les moyens d'existence des populations. Les pertes du secteur agricole sont estimées à 440 millions de dollars EU. La FAO a lancé un appel pour un montant de 25 millions de dollars pour aider les agriculteurs à reprendre leurs activités et a déjà fourni 440 000 dollars sur ses fonds propres.

En Afrique, la sécheresse et les mauvaises récoltes ont encore affecté plusieurs régions. La participation de la FAO aux activités de réhabilitation pendant et après les conflits s'intensifie en Afrique et au Proche-Orient, notamment au Soudan, en Somalie, en République démocratique du Congo et en Iraq. Les activités de l'Organisation ont également porté sur l'atténuation des effets du VIH/sida en Afrique australe, notamment grâce aux écoles pratiques d'agriculture et de vie rurale destinées aux jeunes orphelins.

L'année 2004 a également été marquée par une recrudescence de l'activité acridienne en Afrique du nord et de l'ouest qui, malgré les alertes lancées par la FAO dès octobre 2003, a eu des conséquences sévères sur les récoltes dans certains pays. Cependant, grâce à une plus grande mobilisation au cours de l'été 2004 et au soutien des donateurs, la FAO a pu aider 18 pays touchés par les infestations de criquets pèlerins à mettre en œuvre des campagnes de lutte. Il a ainsi été possible de traiter 13 millions d'hectares. Quelque 600 experts ont participé à un programme de formation. Depuis le début de la crise acridienne, un total de 74,8 millions de dollars EU a été mobilisé, dont 6,3 millions ont été fournis par les fonds propres de la FAO.

Depuis février 2004, la FAO est à l'avant-garde des mesures prises en vue d'enrayer la propagation de la grippe aviaire hautement pathogène. En Asie, plus de 140 millions de volailles sont mortes ou ont été abattues et les pertes économiques du seul secteur de la volaille sont estimées à plus de 10 milliards de dollars EU. D'autres foyers sont maintenant apparus en Asie centrale, en Europe et au Proche Orient.

En accord avec l'Organisation mondiale de la santé animale (l'OIE), la FAO estime que la façon la plus efficace de prévenir une pandémie est de maîtriser les foyers de grippe aviaire à la source auprès des élevages et de mener des actions de prévention. Pour faire suite à la récente réunion qui s'est tenue à Genève au siège de l'OMS, un programme global de trois ans pour un montant estimé à 500 millions de dollars EU est en préparation pour mettre en oeuvre les mesures susceptibles d'enrayer la propagation de la maladie et d'empêcher la mutation du virus et son adaptation à l'homme.

En décembre 2004, un Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (l'ECTAD) a été créé, afin de renforcer l'action de l'Organisation dans ce domaine. L'ECTAD est placé sous la direction du Vétérinaire en chef de la FAO et met en œuvre les principes directeurs du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES).

Principales activités de l'exercice biennal 2004-05

Sur une note plus positive, l'année 2010 sera, on l'espère, le moment où la FAO et la communauté internationale pourront déclarer avoir éradiqué la peste bovine qui a décimé le bétail et les animaux sauvages en Europe et en Afrique. Après cinquante ans d'efforts intenses, il semble qu'une seule poche de peste bovine subsiste encore dans la corne de l'Afrique. Mais il ne faut pas baisser la garde avant que cette maladie à propagation rapide ne soit complètement éradiquée.

Outre l'augmentation soutenue des activités d'urgence, le rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoirs dans les domaines relevant de son mandat a fait l'objet d'une attention particulière au cours de cette année. Une étude a été réalisée pour définir la meilleure façon de renforcer ce rôle et ses conclusions ont été reprises dans mes propositions de réforme de l'Organisation. Il s'agit d'utiliser de manière rationnelle les connaissances accumulées par les experts et techniciens dans chaque département, dans les bureaux décentralisés et dans les institutions académiques et les centres de recherche des Etats Membres en rassemblant et traitant l'information pour la rendre facilement accessible. C'est pourquoi, ces derniers mois, l'ensemble des unités ont commencé à déterminer de manière exhaustive et par ordre de priorité les compétences des experts de la FAO et de ses partenaires.

Grâce à une meilleure coordination de la production et de la diffusion d'informations par l'intermédiaire du Centre mondial d'information agricole, WAICENT, l'accès aux statistiques et aux données techniques de la FAO s'est nettement amélioré ces deux dernières années. Le site Web de la FAO, qui a maintenant atteint une moyenne mensuelle de 85 millions de connexions et 16 millions de pages téléchargées, est l'une des plus grandes bases de données intégrées du monde. Il deviendra bientôt un outil d'échange sur les meilleures pratiques agricoles.

Consciente du potentiel que représentent les technologies numériques pour lever les obstacles entravant l'accès des populations rurales à l'information et aux connaissances, la FAO a mis en œuvre, en 2004, un programme stratégique visant à combler le fossé numérique en milieu rural.

Dans ce contexte, il est important de continuer à intégrer la communication au service du développement dans les programmes de la FAO. En collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation accueillera en octobre 2006 le premier Congrès mondial sur la communication au

service du développement, qui examinera comment améliorer l'accès des populations rurales aux informations et aux nouvelles technologies.

En ce qui concerne l'appui aux connaissances dans le domaine des investissements, le Centre d'investissement de la FAO a contribué pendant l'exercice biennal au lancement de deux initiatives nouvelles: le *Cadre global des bailleurs de fonds à l'appui du développement rural*, instrument de communication destiné à sensibiliser les donateurs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, et le réseau d'institutions financières EastAgri pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, dont l'objectif est de renforcer les investissements dans le domaine de l'agriculture et des agro-industries grâce au partage des connaissances, aux partenariats entre les secteurs public et privé et aux concertations sur les politiques.

L'une des tâches de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoirs est de gérer l'information à l'échelle globale et de la diffuser à l'échelle locale dans le cadre par exemple des activités liées au système EMPRES, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ou de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable.

Le volet du système EMPRES consacré au criquet pèlerin a récemment été élargi à l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest tandis que le volet « plantes » du système couvre maintenant un ensemble plus large de ravageurs transfrontières des végétaux.

Les maladies animales transfrontières continuent de poser des problèmes: la fièvre aphteuse en Asie et en Amérique, la peste porcine en Amérique centrale et dans le delta du Mékong, la peste porcine africaine et la péripneumonie contagieuse des bovins dans de nombreuses régions du continent africain. Dans ce contexte, je signalerai l'initiative conjointe FAO/OIE intitulée « Cadre global pour le contrôle des maladies animales transfrontières », fondée sur le renforcement des services vétérinaires et des capacités nationales grâce à des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, la surveillance, les systèmes d'alerte et d'intervention rapides, ainsi que les réseaux régionaux, en vue de mieux définir les interventions et d'améliorer les connaissances.

La FAO a continué à aider les pays en développement à exploiter pleinement les techniques de contrôle intégré des ravageurs afin d'améliorer la production et réduire les risques pour la santé humaine et pour l'environnement liés aux pesticides.

Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) demeure une base de données sans équivalent et constamment mise à jour sur la sécurité alimentaire à l'échelle globale, régionale, nationale et internationale. Des méthodes novatrices de collecte, d'analyse, de présentation et de diffusion de l'information sont en cours d'introduction. Le Système travaille en étroite collaboration avec le PAM, les organismes donateurs et les institutions nationales pour perfectionner les méthodes d'évaluation des besoins alimentaires.

À l'issue d'un processus d'élaboration intensif de deux ans, avec la participation effective des Membres de l'Organisation ainsi que des ONG, un ensemble de «*Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* » a été adopté par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Ces directives, qui vous sont présentées dans le document d'information C 2005/INF/11, ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil en juin 2004. Le défi désormais est de les mettre en œuvre. Bien que ces directives soient relativement complètes, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir les appliquer concrètement, notamment pour examiner leur incidence sur les politiques, les institutions et les législations. Dans ce but, la FAO a créé une nouvelle unité dont les capacités ont pu être renforcées grâce au soutien des bailleurs de fonds.

L'entrée en vigueur, le 29 juin 2004, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a permis de réaffirmer l'intérêt général pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources. Cet intérêt trouve son expression dans le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale, créé en vue de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la conservation des collections des institutions du Groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale (le GCRAI) et des pays en développement.

À sa dixième session ordinaire, en novembre 2004, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a approuvé un calendrier pour la mise au point de la version finale du premier *Rapport sur la situation mondiale des ressources zoogénétiques.* D'après ce calendrier, une première version du *Rapport* sera soumise en 2006 à la Commission, pour examen.

Suite à l'entrée en vigueur de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, les fonctions de secrétariat de la Convention ont été confiées à la FAO et au PNUE. Lors de la première session de la Conférence des Parties en septembre 2004, 14 nouveaux produits chimiques ont été ajoutés à la procédure de consentement préalable. En étroite collaboration avec ses bureaux régionaux, la FAO fournit une assistance technique aux pays concernant la ratification et l'application de la Convention. En septembre 2005, le nombre de parties à la Convention s'élevait à 100, soit une augmentation de plus de 25 pour cent par rapport à l'année dernière.

Le Programme de coopération technique, le PCT, demeure le principal moteur de l'assistance technique aux Etats Membres. En 2004, les approbations ont atteint 77,6 millions de dollars EU, avec un niveau d'exécution de 70,3 millions, soit le niveau le plus élevé depuis la création du Programme.

À la demande du Conseil, le Comité du Programme a examiné les propositions du Secrétariat visant à renforcer le cadre opérationnel et les politiques du PCT. Ces propositions viennent d'être approuvées par le Conseil. L'objectif stratégique du Programme est maintenant défini de manière claire et formelle: contribuer directement à la concrétisation du but fixé par le Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement, de réduire de moitié la faim et la pauvreté pour 2015 au plus tard. C'est pourquoi, une attention particulière sera désormais accordée à l'allocation des ressources du PCT en faveur des pays qui en ont le plus besoin, les pays les plus touchés par la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Toujours dans le cadre des mêmes objectifs, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (le PSSA), continue de se développer, y compris au travers de programmes régionaux, notamment avec l'appui du Programme de coopération Sud-Sud. A l'heure actuelle, 36 accords de coopération Sud-Sud ont été conclus et 625 experts et techniciens sont déjà affectés sur le terrain.

Conformément aux recommandations formulées par l'équipe d'évaluation externe indépendante du PSSA en 2002, le Programme a subi des modifications d'ordre qualitatif et quantitatif en 2004-2005. Il est désormais opérationnel dans 105 pays et est en cours d'être élevé au niveau de programme national dans plus de 40 pays. Le programme a mobilisé un montant de plus de 770 millions de dollars EU, dont plus de la moitié provient des budgets nationaux des pays en développement eux-mêmes, pour la plupart au titre d'arrangements relevant de fonds fiduciaires unilatéraux conclus avec la FAO.

Au niveau régional, la FAO a aidé 20 Organisations régionales d'intégration économique à élaborer des stratégies de sécurité alimentaire axées sur le développement du commerce intra- et extra- régional, notamment en renforçant les capacités pour l'application des normes sanitaires et du *Codex Alimentarius*.

Le Programme TeleFood a permis la mise en œuvre de plus de 2 000 petits projets, d'un budget moyen de 7 000 dollars EU, dans 127 pays. Je suis également particulièrement heureux de vous informer que lors du gala TeleFood organisé en Espagne à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 2005, des dons d'un montant exceptionnel de plus de

2 300 000 € ont été recueillis, notamment grâce aux appels téléphoniques de plus de 70 000 donateurs.

Malgré les contraintes budgétaires de cet exercice biennal, l'Organisation a continué d'investir dans les nouvelles technologies d'information et les applications informatiques dans le domaine des finances et des ressources humaines, condition nécessaire à la réussite de la décentralisation et des mesures d'amélioration de l'efficience. Il faut signaler également les investissements consentis par le Gouvernement italien pour moderniser la bibliothèque qui s'élèvent à 20 millions d'euro et je saisi cette occasion pour en remercier les autorités de notre pays hôte qui s'est toujours montré très généreux vis-à-vis de l'Organisation.

Coopération avec les institutions du système des Nations Unies

La FAO a continué à renforcer sa coopération avec les autres institutions du système des Nations Unies. Encore une fois, la FAO, le FIDA et le PAM ont fait des déclarations conjointes en mars et en juillet 2005 au Conseil économique et social de l'ONU, pour appuyer le premier Objectif du Millénaire pour le développement. En octobre, le PAM et la FAO ont également présenté au Conseil économique et social des informations sur la « Crise alimentaire en Afrique ». Le Conseil a également été informé par la FAO et l'OMS des mesures prises en réponse à la grippe aviaire.

Suite à l'évaluation indépendante des activités du Groupe de travail inter organisations sur les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) effectuée en 2003-04, il a été convenu que les SICIAV continuaient de jouer un rôle décisif dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. L'évaluation a également souligné que les différentes institutions associées au Groupe de travail devraient augmenter leur

engagement. Les représentants des bailleurs de fonds ont quant à eux fait part de leur souhait d'appuyer un projet inter organisations renforcé pour les SICIAV, sous la direction de la FAO.

La Commission du *Codex Alimentarius*, qui a fait l'objet d'une évaluation approfondie en 2002, donne désormais suite aux recommandations formulées lors de cet exercice, afin de rationaliser le processus de définition des normes et de faire en sorte qu'il puisse mieux s'adapter aux besoins des pays et aux attentes toujours plus grandes des consommateurs du monde entier. Le Codex, de par sa nature de programme mixte FAO/OMS, est un exemple parfait de collaboration entre organisations. Aujourd'hui encore, il est considéré comme l'un des organes de définition des normes les plus transparents et les plus participatifs. Il constitue une tribune véritablement internationale au sein de laquelle toutes les parties prenantes, et notamment la société civile, peuvent tenter de dégager des consensus.

En 2003, la Conférence avait demandé d'intensifier l'assistance aux pays en développement et aux pays en transition, afin de leur permettre de participer pleinement aux négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Parmi les nombreuses mesures prises à cet effet, sept ateliers régionaux ont été organisés sur des questions techniques reprises dans les négociations concernant l'Accord-Cadre de l'OMC d'août 2004. Près de 300 représentants de quelque 120 pays en développement ont participé à ces ateliers.

Enfin, parmi les domaines de coopération dans lesquels un véritable engagement s'est concrétisé non seulement avec nos partenaires, ici à Rome, mais avec un grand nombre d'ONG oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la faim et la pauvreté, figure l'Alliance internationale contre la faim, sur laquelle s'appuient les 22 alliances nationales déjà constituées. Des alliances similaires sont aux premiers stades de développement dans 21 autres pays, alors que 49 pays ont fait part de leur intérêt pour un dispositif de ce type. L'Alliance internationale contre la faim a créé un site Web afin de fournir des informations sur les engagements et sur les progrès réalisés par chacun dans la lutte contre la faim.

Activités des principaux Comités techniques

J'aimerais maintenant évoquer brièvement les activités des comités techniques qui se sont réunis cette année. A sa trente et unième session en mai dernier, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a constaté avec inquiétude la lenteur des progrès réalisés pour réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim avant 2015. Au rythme actuel, cet objectif ne pourra être atteint qu'en 2150. Selon les estimations les plus récentes, 852 millions de personnes souffrent de sous-alimentation, dont 815 millions dans les pays en développement, 28 millions dans les pays en transition et 9 millions dans les pays industrialisés.

Les travaux de la soixante-cinquième session du Comité des produits et du Sous-comité consultatif sur l'écoulement des excédents, qui portaient sur des questions liées à l'aide alimentaire, sont venus sur le devant de la scène internationale compte tenu de la sixième Réunion ministérielle de l'OMC, qui aura lieu en décembre.

Le Comité de l'agriculture à sa dix-neuvième session, s'est félicité de la proposition faite à la FAO d'organiser une Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en 2006, et de la proposition du Gouvernement du Brésil d'accueillir cette conférence en mars

prochain. Elle permettra de mobiliser les efforts à l'échelle internationale pour améliorer l'accès des populations démunies aux terres et aux services d'appui.

Les travaux de la vingt-sixième session du Comité des pêches ont été influencés par le drame du tsunami. La Comité a notamment souligné le rôle essentiel de coordination que la FAO devait jouer en matière de secours. Il a approuvé la stratégie à moyen et long terme pour la réhabilitation des moyens d'existence des pêcheurs et pour la remise en état des installations pour l'aquaculture.

La session du Comité des pêches a été suivie d'une réunion ministérielle sur les pêches, à laquelle ont participé les ministres de 121 gouvernements, ou leur représentants. Ils ont adopté la Déclaration de Rome sur les pêches et le tsunami et la Déclaration de Rome sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

La dix-septième session du Comité des forêts a été précédée par la deuxième réunion ministérielle sur les forêts qui a réuni 45 ministres et 90 chefs de services forestiers pour un total de 700 participants, représentant 127 pays et 30 organisations. Cette réunion a reconnu le rôle de chef de file que la FAO doit jouer dans le cadre des futurs arrangements internationaux sur les forêts, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du renforcement des commissions régionales des forêts et dans le domaine de la prévention et du contrôle des feux de forêts.

Le Comité des forêts de son côté a reconnu que les incendies représentaient une grave menace pour la gestion durable des forêts et a invité la FAO à collaborer avec ses partenaires en vue d'élaborer un code d'usages non contraignant visant l'amélioration des mesures préventives et des interventions en cas d'incendies de forêt.

Selon les dernières évaluations des ressources forestières, la perte nette de forêts pendant les cinq premières années du nouveau millénaire a été inférieure de 20 pour cent à celle constatée pendant la décennie précédente. Cependant, il est également vrai que le déboisement et la conversion des forêts en terres agricoles se poursuivent à un rythme alarmant. Plus de 25 pour cent de la population mondiale est en grande partie tributaire des forêts pour ses moyens d'existence, soit 1,6 milliard de personnes, dont 1,2 milliard dans les pays en développement. Heureusement, les efforts considérables déployés dans de nombreux pays dans le domaine du boisement et de la restauration des paysages ont permis de freiner considérablement ces tendances négatives.

Principales activités au niveau régional

Pour ce qui est des activités de l'Organisation au niveau régional, suite à l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains à Maputo, en juin 2003, et aux engagements pris à cette occasion d'augmenter à 10 pour cent la part du budget consacrée à l'agriculture et au développement rural dans un délai de cinq ans, la FAO collabore à la mise au point d'un système de suivi budgétaire permettant d'évaluer les progrès réalisés par les pays à ce sujet. Pour concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Maputo, la FAO a également aidé 51 pays africains qui en ont fait la demande à définir des plans nationaux d'investissement à moyen terme et à élaborer des descriptifs de projets d'investissement bancables,. A l'heure actuelle, ces plans à moyen terme ont été préparés pour 30 pays et 123 descriptifs de projets ont été élaborés.

Je voudrais encourager vivement les pays africains à intégrer ce processus dans leurs plans de développement nationaux avec l'appui des bailleurs de fonds et assurer ainsi la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Les progrès à cet égard ont d'ailleurs été examinés par le Sommet de l'Union Africaine de Syrte en juillet 2005. A cette occasion, la Banque africaine de développement et la FAO ont présenté un rapport conjoint portant sur les deux premiers piliers du Programme détaillé: la maîtrise de l'eau et la mise en valeur des infrastructures rurales.

Dans les Caraïbes, la FAO s'est efforcée de mobiliser les investissements et a commencé en particulier à aider les gouvernements à élargir les programmes nationaux, afin de renforcer la compétitivité du secteur agricole et améliorer la sécurité alimentaire. En s'inspirant de l'expérience du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD, chaque pays élaborera un Programme national d'investissement à moyen terme pour le secteur agricole, en consultation avec toutes les parties prenantes, puis définira des descriptifs de projets d'investissement bancables.

En Amérique centrale, l'assistance de la FAO s'est concentrée sur l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à la mise en œuvre d'un Programme régional pour la sécurité alimentaire, ainsi que de programmes nationaux dans quatre pays.

Dans le Pacifique Sud, la FAO a mis en oeuvre un programme régional de sécurité alimentaire, financé par une contribution du gouvernement italien pour 4,5 millions de dollars EU, au bénéfice de 14 petits Etats insulaires. Ce programme vise à améliorer la productivité agricole, la commercialisation et le commerce dans la région. En préparation à la sixième Réunion ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong en décembre 2005, la FAO a intensifié son assistance aux Etats Membres, en particulier aux pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, pour le renforcement des capacités en matière de négociations commerciales et pour l'amélioration de la compétitivité dans le domaine de la production et de la commercialisation. En outre, la FAO travaille en étroite collaboration avec la Banque asiatique de développement en vue de mobiliser des ressources pour la lutte contre la pauvreté et la maîtrise des maladies animales. Elle a également aidé les Organisations régionales d'intégration économique à définir des programmes régionaux de sécurité alimentaire.

Au Proche-Orient, 11 pays ont bénéficié d'un soutien dans le domaine de la définition et de l'application de stratégies nationales de développement agricole. Une assistance a également été apportée à plusieurs pays en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales et des plans d'action sur les ressources hydriques et la formulation de projets visant une gestion améliorée de l'eau dans le secteur agricole. La FAO a aidé le Soudan à trouver des solutions au problème de l'accès à la terre, dans cette période de consolidation de la paix. Elle a également aidé à évaluer la situation alimentaire et nutritionnelle en Iraq, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

Le Programme de travail et budget 2006-07 et les propositions de réforme

Une des principales tâches de la Conférence est d'adopter un Programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal. Mes propositions sont contenues dans un document en deux volumes. Le document principal suit la voie classique, sans modifications majeures des programmes et des structures. Comme demandé par les organes directeurs, ce document développe trois scénarios: une croissance réelle zéro qui maintient le pouvoir d'achat, une

proposition de croissance réelle d'environ 2,5 pour cent par an et un scénario de croissance nominale zéro, correspondant à une réduction réelle de 5,7 pour cent.

A sa précédente session, la Conférence avait approuvé pour 2004-05, un budget de 749,1 millions de dollars EU, ce qui représentait une hausse nominale importante par rapport à l'exercice biennal précédent, mais ne fournissait pas les ressources nécessaires pour maintenir le programme au même niveau. Il a donc fallu encore une fois procéder à des réductions de programme à hauteur de 51 millions de dollars EU et une version révisée du Programme de travail et budget 2004-05 a dû être rédigée. Elle a été approuvée par le Comité du Programme et par le Comité financier en mai 2004. Tous les efforts ont été faits pour limiter l'impact de cette diminution des ressources sur les principales priorités des Membres de l'Organisation, mais un nombre important de résultats escomptés ont dû être abandonnés. Malheureusement, l'exercice a également impliqué la suppression de 232 postes permanents, 89 dans la catégorie du cadre organique et 143 dans la catégorie des services généraux. Ce processus a été mis en œuvre dans le respect des arrangements habituels, avec la pleine collaboration des associations du personnel, en exploitant toutes les possibilités de réaffectation et la possibilité d'utiliser une partie des arriérés de contribution.

Dans le second volume qui vous est présenté (le Supplément au Programme de travail et budget), je propose des réformes de grande envergure visant à renforcer l'Organisation, pour qu'elle puisse faire face aux défis auxquels elle est confrontée et mieux répondre aux demandes de ses Membres. Le Comité du Programme et le Comité financier ont été les premiers à examiner les propositions de réforme. Ils ont demandé que des précisions supplémentaires soient apportées, ce qui a fait l'objet d'un Addendum.

Le Supplément, mais aussi le document d'information « La réforme de la FAO – Une vision pour le XXIème siècle», expliquent pourquoi un changement était nécessaire à ce tournant décisif de la vie de l'Organisation. J'ai saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour expliquer aux représentants des Membres ainsi qu'au personnel pourquoi la FAO se devait d'agir sans plus tarder pour renforcer sa pertinence et son efficacité.

Tout d'abord il fallait tenir compte de l'évolution au sein du système des Nations Unies et de la demande pressante, réitérée au Sommet mondial de 2005, d'aller plus loin dans le processus de réforme engagé depuis plusieurs années. Le FAO ne pouvait pas rester spectateur de ce processus. Elle devait aussi tenir compte des mesures de coordination et d'harmonisation qui font l'objet de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement adoptée en mars 2005.

Il était tout aussi indispensable de recentrer les programmes et les activités autour des priorités identifiées par les Etats Membres, en particulier des Objectifs du Millénaire pour le développement, à commencer par le premier d'entre eux de réduction de la faim et de la pauvreté. Telle est la conclusion de l'examen, réalisé début 2005, de l'ensemble des programmes de l'Organisation à la lumière des Objectifs du Millénaire et du processus de réforme des Nations Unies et qui a été présenté en marge de la dernière session du Comité de la Sécurité alimentaire en mai 2005.

Ainsi donc, la FAO devrait affermir son rôle en tant que conseiller des gouvernements et apporter sa contribution aux mécanismes de coordination au niveau national, notamment les bilans

communs de pays et les Plans–cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi qu'au système des Coordonnateurs résidents des Nations Unies.

Elle devait aussi renforcer ses partenariats avec les autres institutions des Nations Unies en développant des programmes conjoints sur l'exemple du *Codex Alimentarius*, de la Division mixte FAO/AIEA ou du Programme de coopération avec la Banque mondiale.

Il fallait aussi refléter dans les méthodes de travail les résultats de l'enquête approfondie sur le rôle de la FAO en tant qu'Organisation chargée de recueillir, d'analyser, de traiter, de diffuser, de transférer et d'appliquer des connaissances.

Il fallait tenir compte des conclusions d'une série d'études et d'évaluations, et en particulier de l'Evaluation indépendante de la décentralisation, qui montrèrent que le processus de décentralisation mis en œuvre depuis 1994 n'avait pas encore produit tous les avantages escomptés.

Il fallait enfin tenir compte des différentes recommandations faite par le Commissaire aux comptes ou l'Inspecteur général pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts.

Au niveau du contenu de la réforme, l'objectif est de recentrer les programmes et les activités sur les domaines dans lesquels l'Organisation a un avantage comparatif. Je citerais en particulier :

- La coopération avec le système des Nations Unies pour aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à commencer par la réduction de la faim et de la pauvreté en milieu rural. C'est là le but du Programme spécial pour la sécurité alimentaire au niveau national et régional, qui comprend notamment les investissements pour la maîtrise de l'eau, les infrastructures et la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits. L'aide au redressement des capacités productives après les désastres ainsi que leur prévention et la réduction de leurs effets fait également partie de cet objectif.

- L'échange et la diffusion des connaissances en développant les réseaux de connaissance thématiques et la collecte d'information sur les meilleures pratiques ;

- les activités de promotion en faveur du secteur agricole et de la lutte contre la faim et la pauvreté, notamment au travers des alliances contre la faim ;

- la protection du consommateur par l'application des normes de qualité et de sécurité sanitaire dans toute la chaîne alimentaire.

La réforme doit aussi faciliter et accroître le travail interdisciplinaire sur des sujets et programmes horizontaux tels que le renforcement des capacités, la parité hommes-femmes, les ressources naturelles, les changements climatiques, le développement durable, la recherche et la vulgarisation.

Les priorités reconnues par les Membres sont bien entendu protégées et consolidées. Il s'agit en particulier de la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes et de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux, de la Convention de Rotterdam sur les pesticides, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du droit à l'alimentation, du *Codex Alimentarius*, du Code de conduite pour une pêche responsable. Le développement de l'aquaculture, la gestion durable et la protection des forêts et des stocks halieutiques revêtent aussi une importance particulière.

Un autre objectif de la réforme est de mieux faire correspondre les structures avec les principaux programmes. A Rome, les Départements continueront de travailler sur les problèmes globaux, d'assurer la collecte et le traitement des informations. Deux nouveaux Départements permettront de mener des actions à caractère horizontal, de générer des synergies et d'encourager les activités multidisciplinaires. Ils devront renforcer le rôle de l'Organisation dans la collecte, la gestion et la distribution des informations, notamment pour l'accroissement des capacités au niveau des pays et régions. Ils auront en outre à favoriser les partenariats et les alliances.

La décentralisation sera renforcée pour rapprocher encore davantage les compétences et les services de la FAO des pays membres, là où se manifestent les besoins, en conformité avec les recommandations de l'Evaluation indépendante sur la décentralisation :

- Ainsi seront mises en place des équipes multidisciplinaires au niveau des organisations régionales d'intégration économique pour le soutien technique, l'appui aux politiques et l'augmentation des investissements ;

- En outre, les Représentants de la FAO auront plus de pouvoir et un accès direct aux ressources opérationnelles. Ils participeront aussi plus directement aux activités d'assistance en coopération étroite avec les équipes des Nations Unies dans les pays.

La simplification et l'informatisation des procédures, une plus grande délégation d'autorité et la réduction des contrôles préalables devraient permettre à l'Organisation d'être plus efficace. L'évaluation des agents au regard des résultats sera renforcée. Des programmes de formation et de mise à jour des connaissances seront organisés. La structure hiérarchique sera aplanie, en gardant inchangé le nombre des sous-directeurs généraux, mais avec une forte baisse des postes de directeurs.

Comme les Etats Membres l'ont demandé à différentes occasions, il convenait aussi de mettre fin aux déséquilibres souvent hérités du passé dans la répartition des ressources du Programme ordinaire, pour améliorer la capacité opérationnelle et la flexibilité de l'Organisation. Ainsi :

- le pourcentage du total des ressources en personnel dans le budget sera ramené de 66 à 60 pour cent, avec une diminution totale de 122 postes permanents;
- le nombre des cadres nationaux sera augmenté de 131 postes, ce qui compensera une réduction de 85 postes du cadre organique recruté sur le plan international;
- le pourcentage des postes du cadre organique au Siège passera de 70 à 60 pour cent, en faveur des bureaux décentralisés;
- le pourcentage des autres ressources humaines dans le budget passera de 17 à 21 pour cent, entraînant une plus grande souplesse pour l'Organisation qui pourra alors faire appel à des spécialistes extérieurs selon les besoins;

- le ratio des postes des services généraux par rapport à ceux du cadre organique, passera de 1,25 actuellement à 1,09;
- la part des dépenses non liées aux ressources humaines passera de 34 à 40 pour cent. Les moyens ainsi disponibles pour le matériel, les voyages et les opérations permettront une amélioration des prestations de services.

Le redéploiement du personnel en fonction de la réduction des postes dans le cadre de la réforme se fera en consultation avec les associations du personnel. Cet exercice sera grandement facilité par le gel des recrutements décidé depuis le mois d'août 2005 et par les départs prévus à la retraite. Ainsi, 57 postes de directeurs, 252 postes du cadre organique et 211 postes des services généraux vont être libérés.

Conclusions

Pour de nombreux experts, les réformes sont une caractéristique incontournable de la vie des institutions. Cependant, il est parfois nécessaire d'en accélérer le rythme afin de mieux s'adapter à un environnement en pleine évolution. De plus, il convient de faire suivre les périodes de réformes approfondies de périodes de stabilité relative, afin de tirer profit au maximum des bénéfices escomptés.

Je suis convaincu que les propositions de réforme qui vous sont soumises sont indispensables à la vie de l'Organisation et qu'elles doivent être lancées sans délai et dans leur ensemble, comme un tout cohérent. Je suis également convaincu que l'Evaluation externe indépendante de la FAO qui a été décidée par le Conseil sera complémentaire aux réformes que j'ai proposées. Ses analyses permettront notamment d'avoir un impact dans la durée, sur le moyen et long terme. C'est pourquoi j'accueillerai avec la plus grande ouverture d'esprit les résultats de cette Evaluation.

J'ai indiqué que ces propositions de réforme pourraient être mises en œuvre quel que soit le montant approuvé pour le budget. Les réformes de 1994-1996 l'ont été indépendamment de ce facteur malgré l'environnement de restriction budgétaire dans lequel se trouvait alors l'Organisation. Mais les délégations se souviendront que cela a été une tâche complexe et que tous les objectifs n'ont pu être atteints dans les délais.

De tout évidence, si les Membres approuvent ces nouvelles réformes, la décision que prendra la Conférence concernant le budget aura une incidence sur le rythme et l'efficacité de leur mise en œuvre. J'en appelle donc à votre sagesse collective afin que vous dotiez la FAO des ressources dont elle a besoin pour satisfaire vos attentes de la meilleure façon possible et contribuer de manière substantielle à l'objectif de réduction de la faim et de la pauvreté.

A cet égard, je rappellerai que conformément à la Déclaration de Rome de 1996, un Forum spécial sera organisé en septembre prochain dans le cadre de la trente-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour examiner les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Vous le savez déjà, ces progrès sont loin d'être satisfaisants. Chaque année, cinq millions d'enfants meurent de causes liées à la sous-alimentation. Il est plus que temps de mettre fin à cette tragédie qui par ailleurs représente, pour les pays en développement, des pertes en productivité et en recettes atteignant des milliards de dollars. La FAO peut et doit y contribuer.